

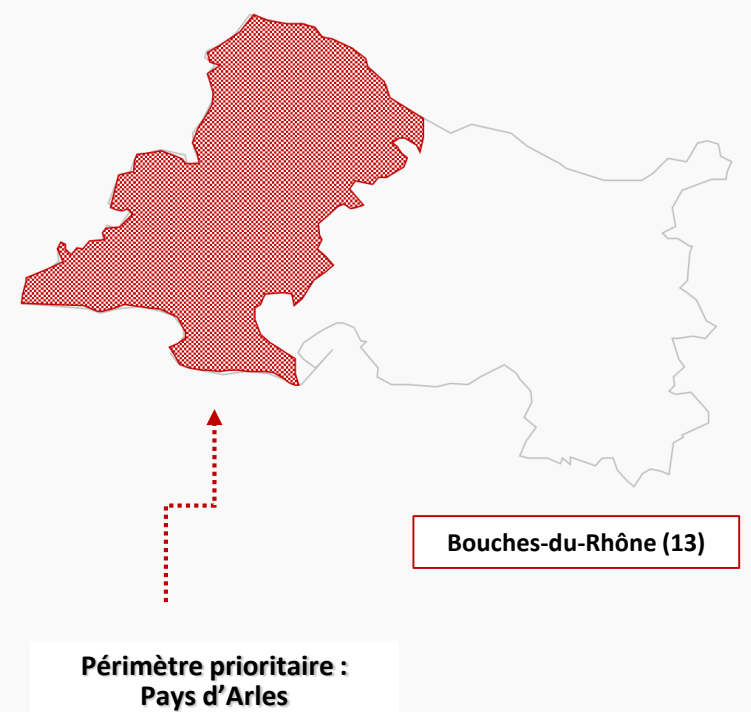
Un fonds d'aides financières pour accompagner les projets créateurs d'emplois

Les aides disponibles

- Un fonds de subvention à la création d'emplois**
 - Jusqu'à **5 000€** par emploi créé
 - Un plafond de **40 000 €** par entreprise
 - Pour la création de contrats à durée indéterminée et/ ou de contrats à durée déterminée de 12 mois et plus



Le périmètre d'intervention



Les critères d'éligibilité

Les projets sont soumis aux critères d'éligibilité suivants :

- Géographique** : PME/ TPE implantées ou en cours d'implantation sur le territoire
- Activité** : Une priorité est donnée aux entreprises industrielles
- Nature du projet** : projets de création d'entreprise ou de développement favorisant la création d'au minimum 2 emplois à 2 ans

Les objectifs du dispositif

EIFFAGE METAL, s'engage aux côtés des acteurs économiques des **Bouches-du-Rhône** : il propose un **dispositif de revitalisation** du territoire visant à soutenir la création de **33 emplois** pérennes d'ici fin 2018

- La revitalisation, qu'est ce que c'est ?**
Dans le cadre de la loi de cohésion sociale adoptée en 2005, les groupes de plus 1000 salariés procédant à des restructurations affectant leur bassin d'emplois sont assujettis à une obligation de revitalisation de leur territoire.
Cette obligation vise à en compenser les impacts, en soutenant le développement ou l'implantation sur le territoire de PME et de projets créateurs d'emplois.

- Le cumul des aides**
Les aides octroyées dans le cadre d'un dispositif de revitalisation sont des fonds privés.
A ce titre, elles sont cumulables avec d'autres financements complémentaires, sollicités dans le cadre de vos projets avec des partenaires bancaires, des organismes publics et privés.

Comment se déroule l'accompagnement ?

- Un consultant Alixio Revitalia vous accompagne tout au long du processus :
 - Première prise de contact
 - Analyse et formalisation de votre projet
 - Interface avec les différents acteurs du dispositif
 - Suivi des financements et des créations d'emplois
- Chaque projet sera présenté en Comité d'Engagement, qui statuera sur les modalités et le montant de l'aide attribuée.

Qui contacter ?

Gilles DURAND
07 78 57 71 10
Gilles.durand@alixio.fr